



Demande de renseignement suite au dettes de mon conjoint

Par **Ophelie68**, le **10/02/2016** à **19:36**

Bonjour,

Je vous écris suite à la situation de mon conjoint il a certaine dettes. Pourtant il ne reçoit aucun courrier de l'huissier. Est ce normal ? Ou cela peu lui tomber dessus du jour au lendemain ?

Puis je voulais si la prescription des 5 ans est applicable pour toutes dettes ou si c'est pour des dettes spécifique ?

Bien cordialement

Par **amajuris**, le **10/02/2016** à **20:11**

bonjour,

le délai de prescription et le départ du délai varient selon le type de dettes, ce peut être 2 ans, 5 ans, 10 ans....

conjoint signifie que vous êtes mariés.

salutations